



# CONNAÎTRE LES RISQUES MAJEURS ET SAVOIR COMMENT RÉAGIR

Document d'Information  
sur les Risques Majeurs

villeurbanne

Document à conserver

# **CONNAÎTRE LES RISQUES MAJEURS ET SAVOIR COMMENT RÉAGIR**

## SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?	6
QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?	7
QUI FAIT QUOI ? - la préfecture	8
- la ville	9

## LA CONDUITE À TENIR : FICHES RÉFLEXE

LE KIT D'URGENCE	10	QUE FAIRE EN CAS DE GRAND FROID	30
QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION	11	QUE FAIRE EN CAS DE VENTS VIOLENTS ET D'ORAGES	32
QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME	14	QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE URBAIN	34
QUE FAIRE EN CAS DE RETRAIT OU GONFLEMENT DES ARGILES	17	QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCES URBAINES	36
QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE	20	QUE FAIRE EN CAS DE RISQUES SANITAIRES	38
QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL	22	QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DE RÉSEAU D'EAU POTABLE	40
QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	24	QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DU RÉSEAU ELECTRIQUE	42
QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT RADILOGIQUE	26	QUE FAIRE EN CAS D'ATTENTAT	45
QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE	28		

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

## LE RISQUE MAJEUR SE CARACTÉRISE PAR DEUX FACTEURS ESSENTIELS :

- sa gravité : victimes nombreuses, dommages matériels importants, ...
- sa faible fréquence par rapport aux risques ordinaires.

## IL PEUT ÊTRE :

- D'origine naturelle : résultant des forces de la nature.
- D'origine technologique : la conséquence de la manipulation de produits dangereux ou à la mise en place de technologies à risque.
- D'origine humaine : liés au mouvement de foule et troubles civils ainsi que les actes de malveillance ou de terrorisme.

## POUR RÉPONDRE AVEC EFFICACITÉ À UN RISQUE POTENTIEL, LA VILLE PREND EN COMPTE :

- la prévention qui consiste à repérer et analyser les risques ;
- l'information préventive des populations avec le présent document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) sensibilisant les habitants de Villeurbanne aux risques auxquels ils sont exposés et à la conduite à tenir ;
- la protection : la préparation des mesures opérationnelles du plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune permettant de faire face à une situation de crise ;
- la mise en œuvre des dispositifs d'information et d'alerte de la population en cas d'évènement.

# QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

- Le plan communal de sauvegarde (PCS) permet de déployer les moyens communaux nécessaires pour garantir la sécurité de la population, limiter les dégâts et protéger l'environnement en cas de survenance d'un événement de sécurité civile (inondation, risque industriel...).
- Véritable outil d'aide à la décision du maire pour faire face à une situation de crise, ce plan se coordonne avec les plans de secours de l'État.
- Ainsi, lorsqu'un événement majeur se produit, une cellule de crise et les services de secours sont mobilisés pour décider des actions de protection et de sécurité à mener.
- En tant qu'outil opérationnel efficace pour faire face à un événement grave, le PCS prévoit également des moyens d'alerte qui permettent, par exemple, l'envoi d'appels vocaux et/ou de SMS sur les téléphones.

# QUI FAIT QUOI ?

## LA PRÉFECTURE

Représentant de l'État, le préfet est garant de la sécurité et des secours.

En cas d'accident grave, il est responsable de sécuriser le périmètre et de coordonner les interventions.

Il supervise et régule les activités industrielles et les transports, il établit et assure le respect des plans de prévention en matière de matières dangereuses sur les zones à risques.

Si nécessaire, le préfet lance la mise en œuvre du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile) et assure la direction des secours.

## DÉFINITION

**Le plan ORSEC départemental est le dispositif qui établit l'organisation générale des secours et répertorie tous les moyens publics et privés qui pourraient être utilisés en fonction des situations.**

## LA VILLE DE VILLEURBANNE

Elle dispose d'un système de veille et d'astreinte disponible 24h/24 et 7 jours/7 pour intervenir sur tous les événements impactant les personnes, les animaux, les biens et l'environnement.

Afin de faire face à un événement de grande ampleur, comme toutes les communes soumises à un risque majeur, Villeurbanne a l'obligation réglementaire de définir un plan communal de sauvegarde (PCS).

En tant que responsable de l'organisation des secours dans sa commune, le maire a la faculté de déclencher et mettre en place ce plan : il établit, en fonction des risques connus, les mesures immédiates pour sauvegarder et protéger les personnes.

## LES MOYENS D'ALERTE DE LA VILLE

**L'automate d'appel :** il permet l'envoi de messages vocaux automatiques sur les téléphones pour alerter les habitants, pour une diffusion rapide des consignes de sécurité.

**Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA) :** ce sont des véhicules équipés d'un haut-parleur. En cas de besoin, ils peuvent circuler dans les rues villeurbannaises pour alerter les habitants et donner les consignes de sécurité selon le risque.

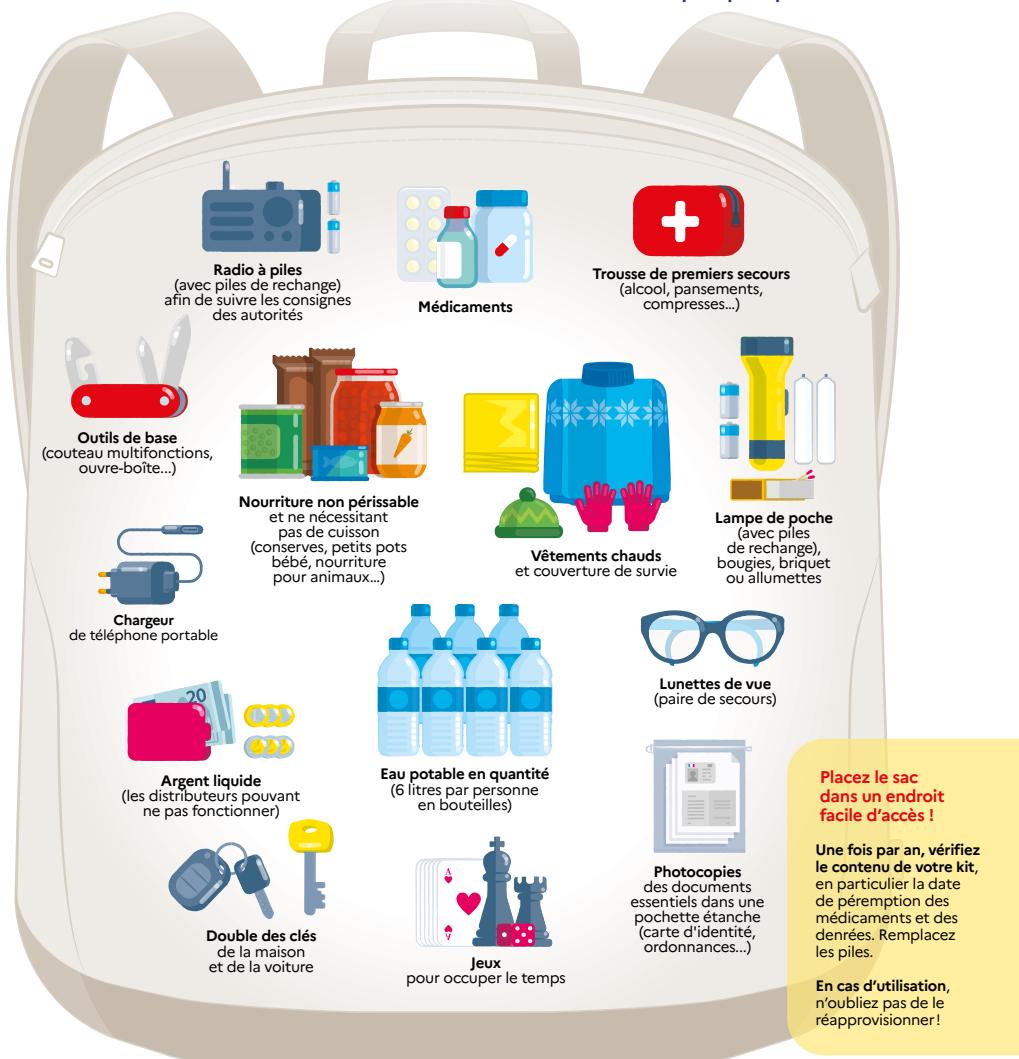
**FR-Alert :** c'est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déclenché par la préfecture, il prévient en temps réel toute personne en possession d'un téléphone portable présente dans une zone de danger et l'informe des comportements à adopter pour se protéger.

# QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION

## Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



> Inondation de 1896, Le Rize à Villeurbanne (la Doua)

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Inondation :

submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau.

La quasi-totalité de la commune de Villeurbanne est soumise au risque inondation, de par sa position géographique à proximité du fleuve Rhône, notamment dans le cas de phénomènes de remontée de nappe phréatique.

Le quartier de Saint-Jean est plus particulièrement sensible à ces phénomènes, associés à un risque de rupture de digue.

## LES EFFETS POSSIBLES

- Rupture de digue.
- Submersion de voiries – risque de noyade.
- Désordres sur les bâtiments (liquefaction des sols, embâcles, etc.).
- Arrêt des transports routiers.
- Coupure des réseaux électriques, gaz et eau potable.
- Rupture du chauffage urbain.
- Pollution des eaux et des sols.

## LE RÉFLEXE N°1

Prendre de la hauteur rapidement et surélever meubles et objets électriques

## LA CONDUITE À TENIR

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Restez chez vous et fermez portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures.
- Montez à pied dans les étages.

## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.  
Ils seront pris en charge par les équipes pédagogiques.
- N'évacuez pas, SAUF si vous en recevez l'ordre  
des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.
- N'utilisez pas les équipements électriques : ascenseurs, portes  
automatisées...

## ET APRÈS

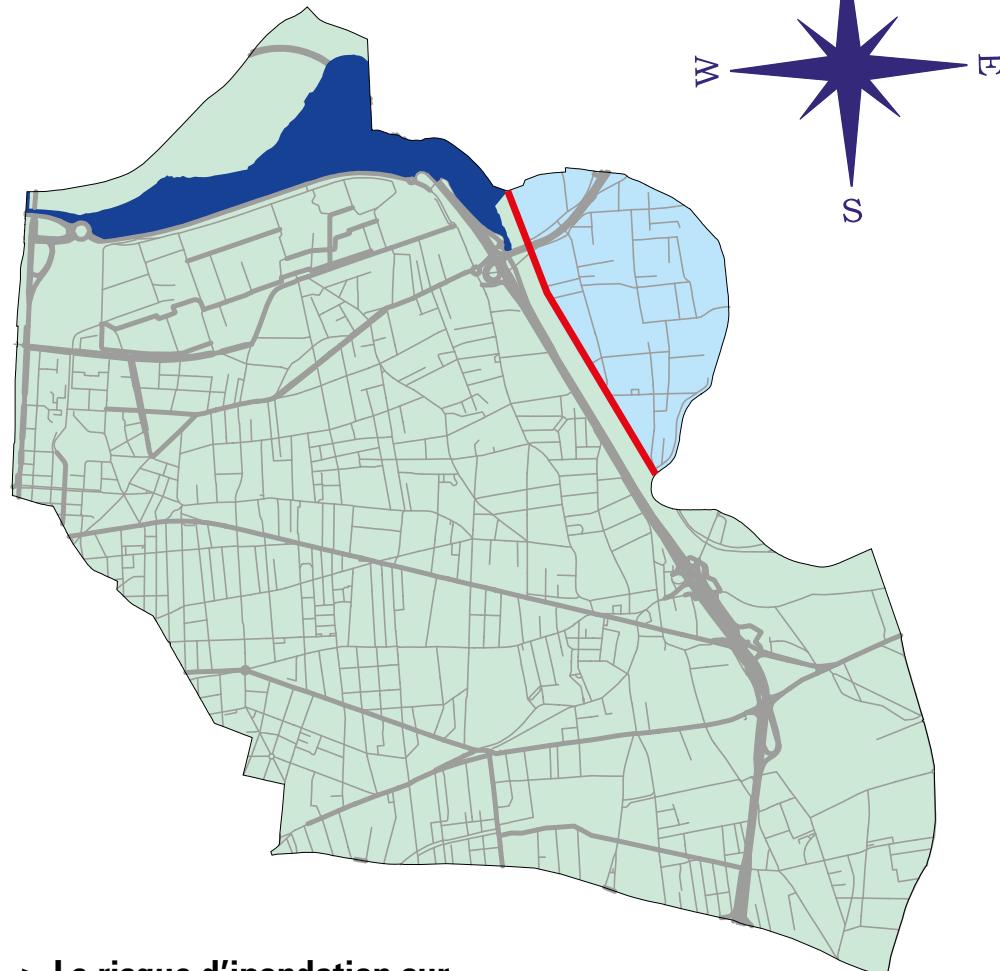
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez les pièces dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche.
- Contactez votre assurance, recensez les dommages et préparez  
les dossiers d'assurance.

## QUE FAIT LA VILLE ?

- En cas d'inondation, la Ville suit l'évolution des niveaux des eaux et met  
en œuvre les mesures prévues dans le plan communal de sauvegarde  
pour mettre en sécurité la population, ravitailler, préparer le retour à  
la normale...

## COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- Lors des périodes de crue, les informations sont relayées sur l'ensemble des  
outils de communication de la Ville : villeurbanne.fr, viva.villeurbanne.fr, page  
Facebook, compte Instagram et compte Bluesky de la ville de Villeurbanne.
- Ecouter la radio : France Info 105.4 MHz.
- L'information est reportée préalablement dans le Plan de Prévention  
du Risque Inondation (PPRNi).



### > Le risque d'inondation sur le territoire villeurbanais

- ZONE SUBMERSIBLE DE GRAND DÉBIT
- SURFACE SUBMERSIBLE
- REMONTÉE DE NAPPES
- RISQUE DE RUPTURE DES DIGUES

SOURCES / DGIFP, 2010 - droits de l'Etat réservés /Grand Lyon, 2012 - droits réservés / Ville de Villeurbanne, 2010. droits réservés

# QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE



### Séisme :

fracturation des roches dans la croûte terrestre. Génère des vibrations importantes du sol qui ont des conséquences sur les fondations des bâtiments.

## LES EFFETS POSSIBLES

- Dégradations ou destructions des infrastructures (habitations, hôpitaux, usines...).
- Condamnation des voies de circulation.
- Perturbation des services de santé et de secours.
- Rupture des réseaux d'énergies (eau, gaz, électricité).
- Rupture des réseaux de télécommunications.

## LA CONDUITE À TENIR

### Durant une secousse

- À l'intérieur : abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur et éloignez-vous des fenêtres.
- À l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments, des arbres et des lignes électriques.
- En voiture : arrêtez-vous et attendez la fin des secousses.

### Après la première secousse

- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz.
- Sortez des bâtiments.

## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les équipes pédagogiques.
- Ne fumez pas : un séisme peut provoquer des fuites de gaz susceptible d'entraîner une explosion.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé par les secousses, il pourrait s'effondrer.

## ATTENTION !

La secousse principale peut être suivie de répliques.  
La fin de la première secousse ne signifie pas la fin du séisme.

## ET APRÈS ?

- Contactez votre assurance, faites l'inventaire des dommages et préparez les dossiers d'assurance.

## QUE FAIT LA VILLE ?

- La ville s'assure de l'action des services de santé et de secours.
- Elle alerte les populations. Elle diffuse un message de fin d'alerte et organise un retour à la normale.
- Elle prend en charge les personnes touchées et prévoit leur relogement et leur ravitaillement.
- Elle s'assure que les bâtiments municipaux accueillant du public : (écoles, crèches, mairie, EHPAD...) et les bâtiments sensibles : (hôpitaux, casernes...) sont sécurisés.

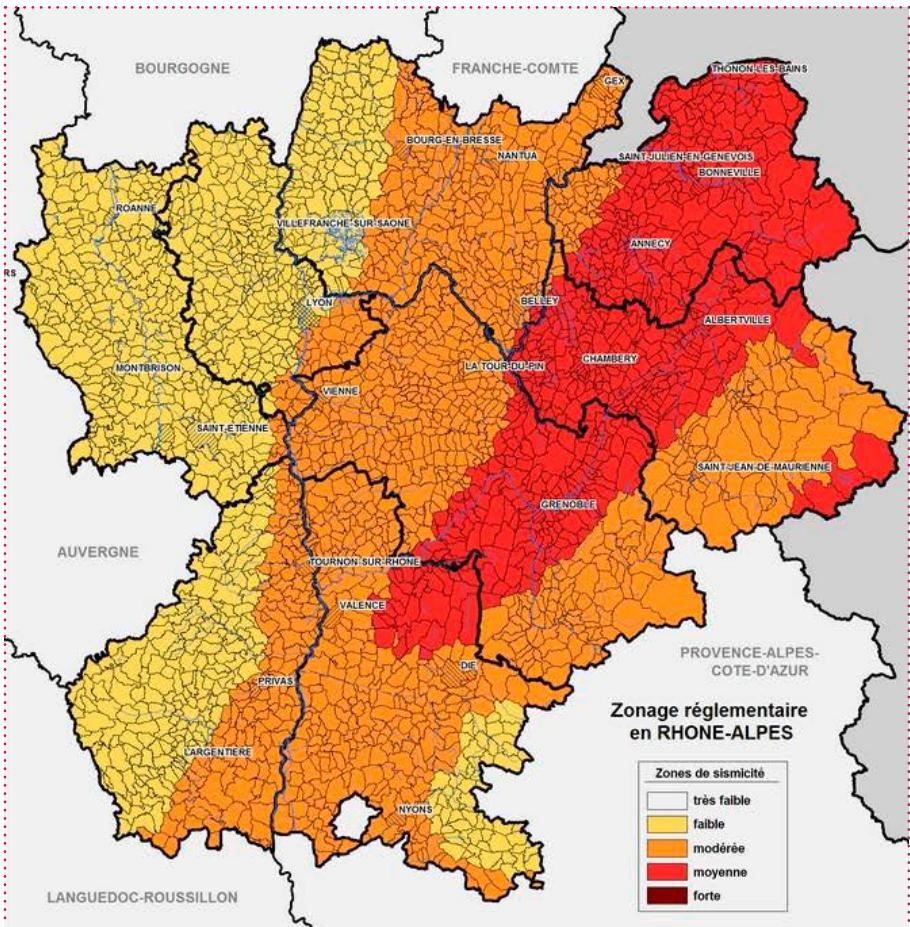
## COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- En cas de séisme, les informations sont relayées sur l'ensemble des outils de communication de la Ville : villeurbanne.fr, viva.villeurbanne.fr, page Facebook, compte Instagram et compte Bluesky de la ville de Villeurbanne.
- Ecouter la radio : France Info 105.4 MHz.

## BON À SAVOIR

L'ensemble de la commune de Villeurbanne est classé en zone de sismicité 2 sur 5 correspondants à une sismicité faible.

# QUE FAIRE EN CAS DE RETRAIT OU GONFLEMENT DES ARGILES



> Le risque sismique sur la région Rhône-Alpes

SOURCES / [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Retrait des argiles

Baisse de la teneur en eau d'un sol argileux provoquant un phénomène de rétraction de ce sol, appelé « retrait des argiles ».

### Gonflement des argiles

Augmentation du volume d'un sol argileux liée à celle de la teneur en eau de ce sol, appelée alors « gonflement des argiles ».

## LES EFFETS POSSIBLES

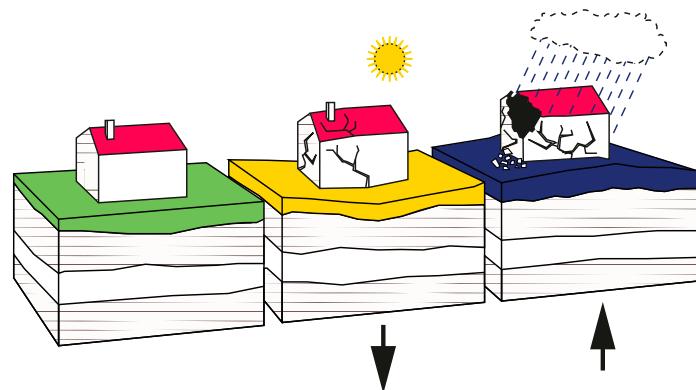
- Fissures en façade, souvent obliques et passant par les points faibles.
- Distorsion des ouvertures : portes et fenêtres.
- Dislocation des dallages et des cloisons.
- Rupture des canalisations enterrées.
- Tassements de terrain.

## LE RÉFLEXE N°1

**En cas de doute, faites appel à un bureau d'études spécialisé pour procéder à une reconnaissance du sol avant la construction. Cela permet de déterminer les mesures à prendre pour réaliser le projet de construction en toute sécurité, tout en tenant compte de cet aléa.**

## LA CONDUITE À TENIR

- Adaptez les fondations.
- Rigidifiez la structure et désolidariser les bâtiments accolés.
- Évitez les variations localisées d'humidité.
- Eloignez les plantations d'arbres.
- Évitez le pompage à usage domestique à moins de 10 m de l'habitation.
- Eloignez les eaux de ruissellement (utilisation des réseaux lorsque c'est possible).



## EN CAS DE PÉRIL GRAVE ET IMMINENT

- Mettez en sécurité les biens pouvant être déplacés.
- Installez des mesures de protection provisoire.
- Coupez vos réseaux, électricité, gaz, eau et téléphone.
- Emportez les effets essentiels (médicaments, documents d'identité, moyens de paiement, etc...)
- Mettez vous à l'abri chez des proches ou des voisins.

## QUE FAIT LA VILLE ?

- La Ville s'assure de l'action des services de secours et des mesures d'urgence.
- Elle accompagne les personnes touchées, les aide à trouver un hébergement d'urgence et fait le lien avec les autres services, notamment métropolitains.



> Risque de retrait ou de gonflement des argiles sur le territoire villeurbannais

# QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

## QUELS BARRAGES PEUVENT CONCERNER VILLEURBANNE ?

Les barrages de Vouglans et de Coiselet, tous deux situés dans le Jura, peuvent concerner Villeurbanne. Ils retiennent respectivement 605 et 26 millions de m<sup>3</sup>. Leur rupture provoquerait des ondes de submersions qui toucheraient la commune environ 7h15 après la rupture du barrage de Coiselet et 9h après celle du barrage de Vouglans.

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE



### Rupture de barrage :

défaillance brutale ou progressive d'un barrage, entraînant une libération massive et incontrôlée d'eau en aval.

## LES EFFETS POSSIBLES

- Déferlante d'eau, noyade.
- Montée des eaux du Rhône de 8 m pour le barrage de Vouglans et 3 m pour celui de Coiselet.
- Dégradation ou destruction des infrastructures.
- Condamnation des voies de circulation.
- Pollutions.
- Rupture des réseaux d'eau, de gaz et/ou d'électricité.
- Rupture des réseaux de télécommunications.
- Perturbations des services de santé et de secours.

## LE RÉFLEXE N°1

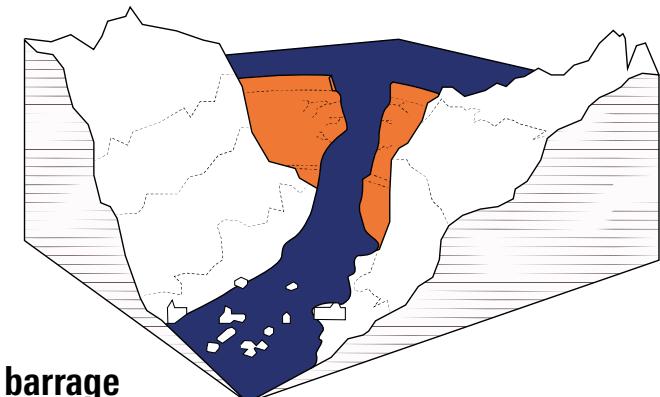
Coupez le gaz et l'électricité.  
Montez à pied dans les étages.

## LA CONDUITE À TENIR

- Gagnez les hauteurs rapidement.
- Sur demande des autorités, rejoignez les zones de rassemblement.
- En cas d'évacuation, emportez avec vous le strict minimum : vêtements de rechange, nécessaire de toilette, papiers personnels.

## QUE FAIT LA VILLE ?

- La Ville alerte la population et assure sa mise en sécurité.
- Elle prend en charge les personnes concernées.
- Elle peut aussi évacuer ou confiner les zones touchées, en fonction des consignes du préfet.
- Elle met à disposition des centres d'accueil et de regroupement si c'est nécessaire.
- Elle diffuse un message de fin d'alerte et organise le retour à la normale.



### > Rupture de barrage

## COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- En cas de rupture de barrage, les informations sont relayées sur l'ensemble des outils de communication de la Ville : villeurbanne.fr, viva.villeurbanne.fr, page Facebook, compte Instagram et compte Bluesky de la ville de Villeurbanne.
- Ecouter la radio : France Info 105.4 MHz.

# QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Accident industriel :

événement accidentel se produisant sur un site industriel avec des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

### LES EFFETS POSSIBLES

- Incendie, explosion.
- Déversement de produits dangereux.
- Propagation de vapeurs et/ou de fumées toxiques.
- Pollution des eaux et des sols.

### LE RÉFLEXE N°1

Pour savoir si vous êtes concerné, localisez l'alerte grâce aux sirènes et aux messages diffusés à la radio.

### LA CONDUITE À TENIR

#### ATTENTION ! Sortez uniquement sur ordre des autorités.

Si vous entendez l'alerte

- Regagnez rapidement un bâtiment en dur.
- Fermez les fenêtres et portes.
- Respectez les consignes de confinement : bouchez toutes les entrées d'air, coupez l'électricité, le gaz, le chauffage, la climatisation et la ventilation.
- Gardez la radio allumée et ne sortez que sur ordre d'évacuation.
- Si c'est possible, abritez-vous dans une pièce possédant une arrivée d'eau.

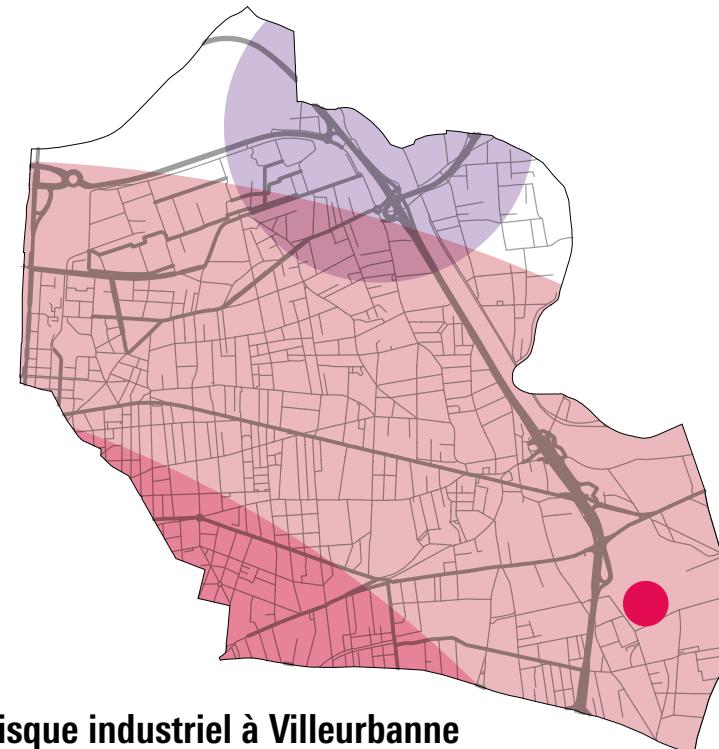
### QUE FAIT LA VILLE ?

- Elle établit un périmètre de sécurité.
- Elle alerte la population et transmet les consignes de sécurité : confinement, évacuation, ...

- Elle met à disposition les moyens humains et matériels : hébergement, ravitaillement, ...
- Elle recense les bâtiments sensibles à proximité et s'assure de la mise en sécurité des équipements municipaux accueillant du public : gymnases, groupes scolaires, ...
- Elle coordonne le retour à la normale.

## COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- En cas d'accident industriel, les informations sont relayées sur l'ensemble des outils de communication de la Ville : villeurbanne.fr, viva.villeurbanne.fr, page Facebook, compte Instagram et compte Bluesky de la ville de Villeurbanne.
- Ecouter la radio : France Info 105.4 MHz.



### > Le risque industriel à Villeurbanne

- Eau du grand Lyon – Croix-Luizet : production d'eau potable
- Arkema – Pierre-Bénite : Fabrication de gaz et de polymères
- Kem One – Saint-Fons : Fabrication de PVC et de PVCC , Valorisation et distribution des coproduits minéraux de fabrication.
- Industrie Safran – 7 avenue de Bel Air – 69627 Villeurbanne

# QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

**Accident lié au transport de matières dangereuses :** risque consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises ou de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation.

## LES EFFETS POSSIBLES

- Incendie et/ou explosion.
- Déversement de produits dangereux.
- Propagation de vapeurs et/ou de fumées toxiques.
- Pollution des eaux et des sols.
- Perturbation de la circulation.

## LE RÉFLEXE N°1

Pour savoir si vous êtes concerné, localisez l'alerte grâce aux sirènes et aux messages diffusés à la radio.

## LA CONDUITE À TENIR

### *Si vous entendez l'alerte*

- Regagnez rapidement un bâtiment en dur.
- Fermez les fenêtres et portes.
- Coupez électricité, gaz, chauffage, climatisation et ventilation.

### *Si vous êtes témoin de l'accident*

- Cessez de fumer
- Établissez un périmètre de sécurité pour empêcher toute personne de s'approcher.
- Ne déplacez pas les victimes sauf s'il y a un risque d'incendie ou d'explosion.

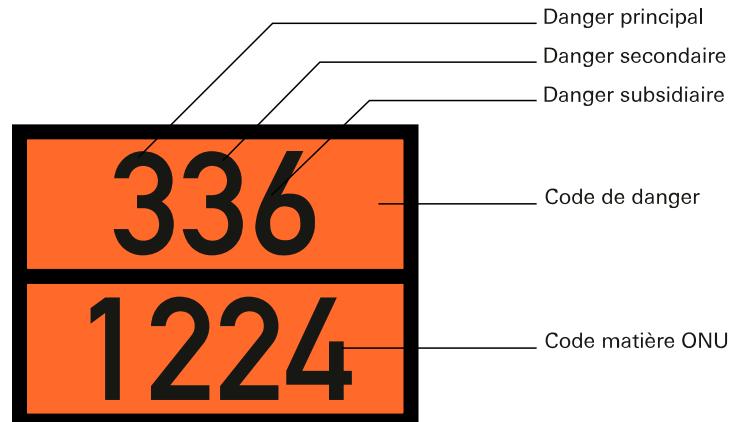
- Appelez les secours (18 ou 112) et précisez :
  - Le lieu exact de l'accident ;
  - Le moyen de transport concerné ;
  - Le nombre de victimes ;
  - La nature du sinistre ;
  - La présence ou non de panneaux oranges sur le véhicule.

## QUE FAIT LA VILLE ?

- Le maire assure la direction et la coordination des secours sur la commune.
- En fonction de l'ampleur de l'événement, la Ville déclenche son plan communal de sauvegarde afin de mettre en œuvre les procédures adaptées à la situation : confinement, évacuation, hébergement...

## COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- En cas d'accident lors du transport de matières dangereuses, la Ville relaie les informations sur l'ensemble de ses outils de communication de la Ville : villeurbanne.fr, viva.villeurbanne.fr, page Facebook, compte Instagram et compte Bluesky de la ville de Villeurbanne.
- Ecouter la radio : France Info 105.4 MHz.



## > La signalisation du transport de matières dangereuses

# QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT RADIOLOGIQUE

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Accident radiologique :

risque de contamination par les poussières radioactives dans l'air respiré ou le sol (aliments frais, eau de boisson ou de cuisson, objets, etc.).

## LES EFFETS POSSIBLES

- Maladies cancérogènes.
- Décès.
- Arrêt des systèmes électriques.
- Accident de circulation.

## LE RÉFLEXE N°1

**En cas d'accident nucléaire, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment dur. Fermez les portes, les fenêtres et coupez la ventilation.**

## LA CONDUITE À TENIR

- Ne touchez pas aux objets extérieurs : les véhicules, ...
- S'il pleut, laissez à l'extérieur ce qui aurait pu être touché par la pluie.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par les équipes pédagogiques.

### Pendant toute la durée de l'alerte

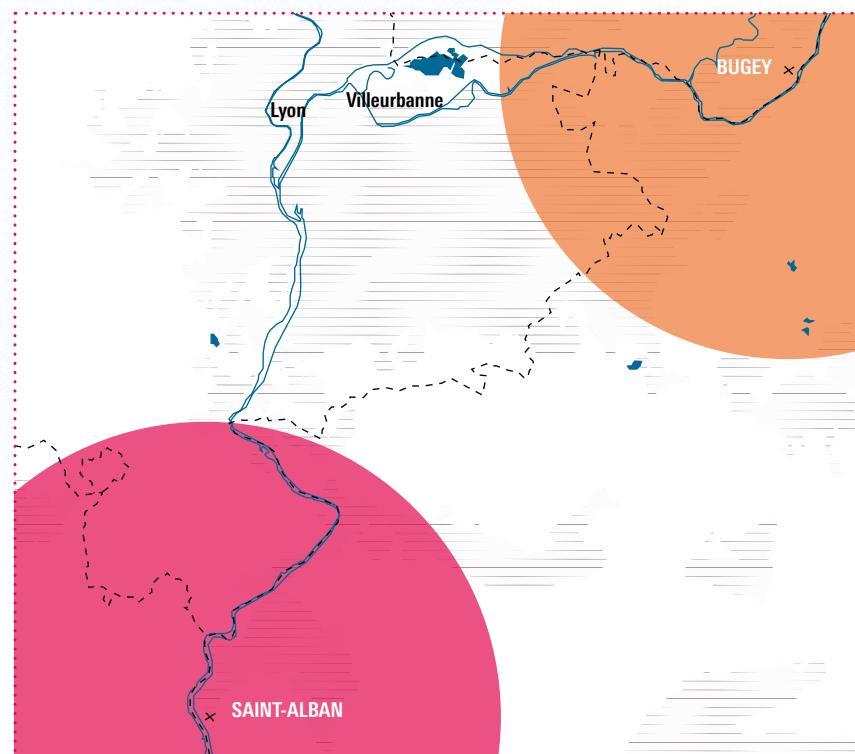
- Restez à l'écoute des consignes des autorités (en particulier sur la prise d'iode).
- Evitez de téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours.
- Restez à l'abri. N'évacuez que sur ordre des autorités.

## LA PRISE D'IODE

- Le comprimé se prend seulement sur ordre du préfet ! Si vous n'avez pas de comprimé lors de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs.

## COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- En cas d'accident radiologique, la Ville relaie les informations sur l'ensemble de ses outils de communication de la Ville : villeurbanne.fr, viva.villeurbanne.fr, page Facebook, compte Instagram et compte Bluesky de la ville de Villeurbanne.
- Ecouter la radio : France Info 105.4 MHz.



**> Cartographie des périmètres du plan particulier d'intervention (PPI)**

*Source / DDRM Rhône PCS*

# QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE



### Canicule :

vague de chaleur intense sur une période prolongée (au moins 3 jours) avec des températures dépassant 33 °C en journée et 20 °C la nuit. Elle peut avoir de graves conséquences sur l'organisme humain notamment chez les personnes fragiles : enfants, personnes âgées...

## LES EFFETS POSSIBLES

- Déshydratation.
- Problèmes d'accès à l'eau.
- Risque de décès des personnes vulnérables.

## LE RÉFLEXE N°1

Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour pour ne pas vous déshydrater.

## LA CONDUITE À TENIR

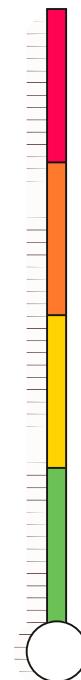
- Rafraîchissez-vous le corps plusieurs fois par jour mais évitez les douches glacées.
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- Fermez les volets et les fenêtres pour vous protéger de la chaleur.
- Evitez les activités physiques.
- Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou isolées.
- Dans la mesure du possible, passez quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé.

## QUE FAIT LA VILLE ?

- En cas de fortes chaleurs, la Ville déclenche son dispositif d'alerte canicule en diffusant les recommandations sanitaires, en recensant les personnes vulnérables. En fonction du niveau de la canicule, elle peut mettre également en place des lieux climatisés sur réquisition de la préfecture pour accueillir les personnes sans logement.

## BON À SAVOIR

- Le dispositif Solidar'été proposé par la ville de Villeurbanne permet de veiller sur les personnes les plus vulnérables : Villeurbannais âgés de plus de 65 ans, personnes en situation de handicap. Les agents du CCAS passent des appels réguliers pour s'assurer de la bonne santé des personnes inscrites, durant les mois de juin, juillet et août.
- Pour bénéficier de ce service, une inscription préalable est nécessaire.
- Renseignements et préinscriptions au 04 72 65 80 80 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.



### MOBILISATION MAXIMALE

passage en vigilance rouge canicule dans la carte vigilance de Météo France. En cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable.

### ALERTE CANICULE

Déclenchée par les préfets lorsque la vigilance météo vire à l'orange. Il faut que la température atteigne les 34°C et qu'elle ne redescende plus en dessous des 20°C la nuit durant 3 jours consécutifs.

### AVERTISSEMENT CHALEUR

Déclenché «en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent».

### VEILLE SAISONNIÈRE

Correspond à la vigilance verte sur la carte de Météo France. La plate-forme téléphonique 0800 06 66 66 est activée.

## > Les 4 niveaux du plan canicule

# QUE FAIRE EN CAS DE GRAND FROID

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Grand froid :

Intempéries hivernales exceptionnelles caractérisées par de fortes chutes de neige et/ou des périodes de grand froid, avec des températures inférieures à 0 degré.

## LES EFFETS POSSIBLES

- Chaussées glissantes.
- Coupure des routes et des réseaux de transports en commun.
- Risque d'accidents routiers.
- Effondrements dus à l'accumulation de neige.
- Chutes d'arbres, rupture des lignes de réseaux électriques ou télécom.
- Appareils de chauffe défaillants.

## LE RÉFLEXE N°1

Dans la mesure du possible, restez chez vous.

Veillez à une tenue adéquate comme des vêtements isolants avec des accessoires tels que bonnet, écharpe et gants.

Protégez-vous des chutes en évitant les zones à risque telles que les balcons.

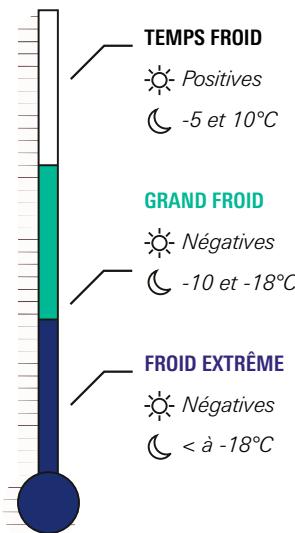
Ne vous déplacez qu'en cas de besoin.

Si vous êtes dans l'obligation de vous déplacer, équipez-vous des équipements spéciaux : chaînes, pneus neiges...

## QUE FAIT LA VILLE ?

- Le ministère de la santé met en place un plan grand froid visant à mettre à l'abri les personnes les plus démunies, il s'articule selon 3 niveaux :

### > Le plan grand froid



### OBJECTIFS

Prise en charge accrue des personnes fragiles.

Renforcement de la communication sur les risques du froid.

### LES MESURES

- Ouverture de places d'hébergement d'urgence.
- Ouverture nocturne des accueils de jour.
- Intensification des maraudeurs.
- 115 Renforcement des effectifs du 115.
- 15 Mobilisation des forces de l'ordre pour le repérage des personnes sensibles (SDF)

- Certains sites peuvent être fermés à cette occasion.
- La Ville identifie les personnes vulnérables.
- Elle diffuse un message de fin d'alerte et organise un retour à la normale.

## COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- En cas de grand froid, la Ville relaie les informations de la Préfecture et de Météo France à propos des chutes de neiges prévues et de la conduite à tenir, sur l'ensemble de ses outils de communication : villeurbanne.fr, viva.villeurbanne.fr, page Facebook, compte Instagram et compte Bluesky de la ville de Villeurbanne.
- Ecouter la radio : France Info 105.4 MHz.

# QUE FAIRE EN CAS DE VENTS VIOLENTS ET D'ORAGES

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE



### Vent violent, orages :

rencontre d'une masse d'air chaud et d'une masse d'air froid qui entraîne des rafales de vent importantes et de fortes précipitations. Les orages se forment lorsque l'atmosphère est instable, avec de l'air chaud près du sol et de l'air froid en altitude.

## LES EFFETS POSSIBLES

- Coupure d'électricité et téléphone.
- Coupure des réseaux d'eau et de gaz
- Dégradation de toitures et de bâtiments.
- Chutes de branches et d'arbres.
- Circulation routière difficile.
- Perturbation des transports aériens et ferroviaires.

## LE RÉFLEXE N°1

Restez chez vous dans la mesure du possible et, si vous êtes dehors, rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.

## LA CONDUITE À TENIR

- Fermez les portes et les fenêtres
- Rentrez tous les objets et matériaux susceptibles d'être emportés par le vent ou la pluie.
- Ne touchez surtout pas les câbles tombés par terre.
- Évitez les parcs et ne restez pas sous les arbres.

## QUE FAIT LA VILLE ?

- Dès que des vents constants de 50 km/h et/ou qu'un vent en rafale de 80 km/h sont annoncés, la Ville procède à la fermeture des parcs, squares, cimetières, ...

## COMMENT RESTER INFORMÉ ?

- La Ville diffuse systématiquement ces informations sur : villeurbanne.fr, viva.villeurbanne.fr, sa page Facebook, son compte Instagram et son compte Bluesky.
- Ecouter la radio : France Info 105.4 MHz.

## > Carte simulée Tempête Lothar, 26/12/1999

**Une vigilance absolue s'impose,** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

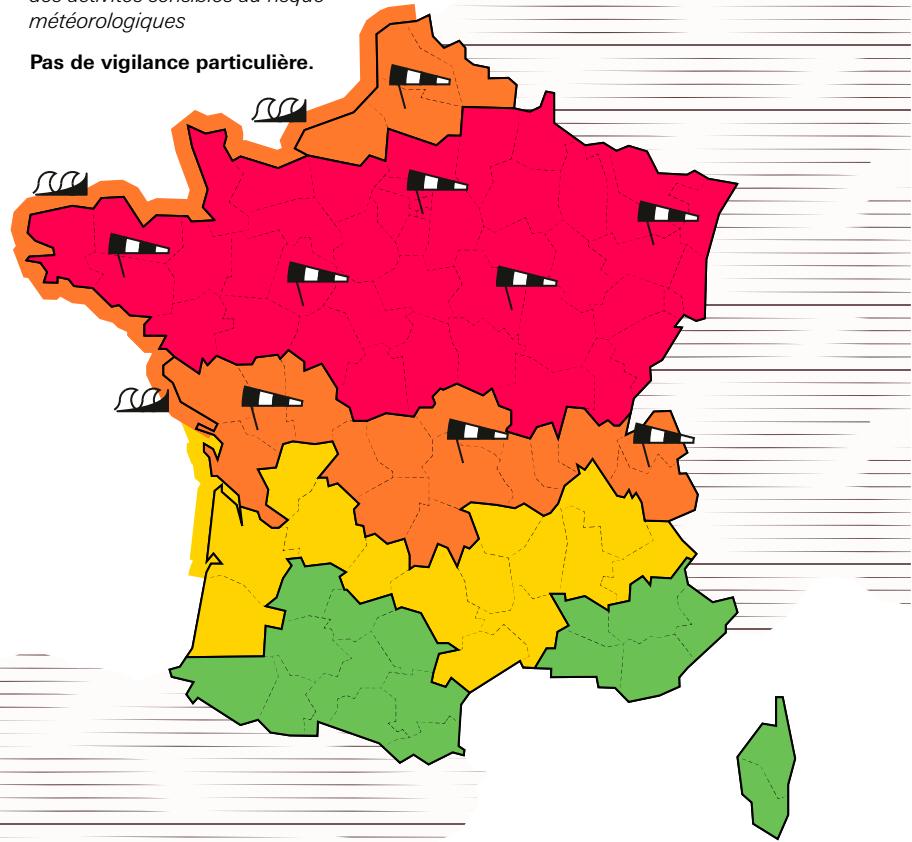


**Vagues-submersion**  
 **Soyez très vigilant,** des phénomènes dangereux sont prévus...

**Vents violents**

**Soyez attentif,** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologiques

**Pas de vigilance particulière.**



# QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE URBAIN

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Incendie urbain :

grand feu qui se propage dans la ville en causant des dégâts.

## LES EFFETS POSSIBLES

- Dégagements de chaleur.
- Dégagements de gaz toxique ou inflammable.
- Blessures par brûlure, chute, intoxication.
- Destruction de biens : logements, services, ...
- Arrêts de certaines activités professionnelles.

*Si le feu s'est déclaré au sein de votre logement*

### LE RÉFLEXE N°1

Prévenez immédiatement les secours (18 ou 112)

## LA CONDUITE À TENIR

- Éteignez, si possible, le feu dès sa naissance.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Évacuez les lieux rapidement sans prendre les ascenseurs.
- Fermez la porte de la pièce en feu et celle du logement sans la verrouiller.

*Si le feu s'est déclaré en-dessous de votre logement*

### LE RÉFLEXE N°1

Prévenez immédiatement les secours (18 ou 112)

## LA CONDUITE À TENIR

- Manifestez-vous à la fenêtre pour être vu des secours.
- En cas de fumées, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

*Si le feu s'est déclaré au-dessus de votre logement*

### LE RÉFLEXE N°1

Évacuez les lieux rapidement sans prendre les ascenseurs.

## LA PRÉVENTION, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

- Faites vérifier régulièrement vos installations électriques, celles au gaz et vos installations de chauffage.
- Faites ramoner les conduits et cheminées une fois par an.
- Soyez vigilant à tout ce qui peut être source de départ de feu : cigarette, briquet, produit inflammable, ...
- Équipez votre logement de détecteurs autonomes avertisseurs de fumées.

# QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCES URBAINES

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Violences urbaines :

actes violents visant les services publics (police, pompiers, gouvernement). Ils peuvent prendre la forme de rodéos urbains, pillages de boutiques et centres commerciaux, incendies sur la voie publique...

## LES EFFETS POSSIBLES

- Incendies et dégradation de biens.
- Vols.
- Agressions de personnes.
- Pertes économiques.



## LE RÉFLEXE N°1

Restez chez vous dans la mesure du possible.

## > Violences urbaines à Villeurbanne.

Crédit photo : SDMIS

## LA CONDUITE À TENIR

- Si vous êtes dehors, rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Alertez la Police Nationale (17).

## QUE FAIT LA VILLE ?

- La ville déploie des mesures de prévention.
- Elle peut concourir à certaines actions en lien avec les forces de l'ordre, notamment par le biais de la vidéoprotection et de la police municipale.

# QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE SANITAIRE

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Risque sanitaire :

possibilité de contamination de la population à cause d'un contact entre l'homme et un virus, un produit chimique... Le risque sanitaire dépend de la nature de ce qui a contaminé, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition à la source de contamination.

## LA CONDUITE À TENIR

### *En cas de pandémie grippale*

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.
- Couvrez votre bouche et votre nez lors d'éternuements et de toux.

### *En cas de grippe aviaire*

- Evitez tout contact avec les oiseaux vivants et morts.
- Si vous découvrez un oiseau mort, surtout ne le ramassez pas et prévenez la police municipale de Villeurbanne.

### Avec les personnes malades :

- Portez un masque chirurgical ou en tissu.
- Respectez les consignes communiquées par les autorités.

## COVID-19 : LES SYMPTÔMES\*

- La fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid).
- La toux.
- Des maux de tête, des courbatures, une fatigue inhabituelle.
- Une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale).
- La disparition totale du goût.
- Une diarrhée.
- Dans la forme la plus grave : des difficultés respiratoires.

\*Liste non-exhaustive

## QUE FAIT LA VILLE ?

- La Ville assure la protection de la population via diverses actions qui peuvent consister à :
  - distribuer des masques.
  - ouvrir un centre de dépistage.
  - informer le public sur les gestes barrières.
  - participer à une campagne de vaccination.
  - porter assistance aux personnes vulnérables.



### > Alerte coronavirus

Source / Ameli

# QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DE RÉSEAU D'EAU POTABLE

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Rupture d'eau potable :

interruption temporaire ou prolongée de l'approvisionnement en eau potable. Peut être causée par des pannes techniques, travaux, fuites, sécheresse ou contamination. Peut entraîner des risques sanitaires et logistiques importants.

## LA CONDUITE À TENIR

### *En cas de pollution*

- Contactez les services de secours ainsi que l'accueil de la mairie pour signaler l'incident.
- Fournissez des précisions sur la nature et l'origine de la pollution.
- N'utilisez l'eau pour aucun usage domestique jusqu'à ce que la situation soit maîtrisée.

### *En cas d'interruption de l'alimentation en eau*

- Renseignez-vous sur les points de distribution d'eau potable mis en place en consultant la liste sur [www.villeurbanne.fr](http://www.villeurbanne.fr).
- Munissez-vous d'une pièce d'identité. Elle vous sera demandée pour vous fournir des bouteilles d'eau.
- Suivez les consignes des autorités locales.

## QUI FAIT QUOI ?

### Exploitant (Eau du Grand Lyon)

- Assure la continuité de la production et du contrôle de la qualité de l'eau ;
- Distribue par réseau aux usagers ;
- S'assure de la continuité du service et pallie en cas de défaillance locale.

### Préfecture

- Met en œuvre les dispositions du plan ORSEC, assure la direction des opérations et coordonne la gestion d'un évènement de grande ampleur.

### Maire de Villeurbanne

- En coordination, le maire et l'exploitant :

- assurent le relais de l'information auprès des populations,
- organisent une distribution de grande ampleur,
- rendent compte au préfet des mesures prises.
- diffusent l'information de manière immédiate et efficace,
- communiquent des conseils pratiques sur l'usage de l'eau, les interdictions et/ou restrictions d'usages, la désinfection au domicile par ébullition si nécessaire.

## QUELLES SOLUTIONS SONT ENVISAGEABLES ?

- Mise en place d'un traitement de l'eau complémentaire.
- Distribution d'eau embouteillée.
- Distribution d'eau par citerne.

# QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

## CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

### Rupture électrique :

interruption de la fourniture d'électricité, due généralement à une surcharge du réseau, une panne technique, des intempéries. Peut affecter le fonctionnement des infrastructures urbaines.

## LES EFFETS POSSIBLES

- Arrêt d'équipements vitaux dans les établissements sensibles (respirateurs, etc.)
- Coupure des réseaux informatiques et de téléphonie.
- Risques de sûreté: arrêt des alarmes, déverrouillage des portes magnétiques, etc.
- Arrêt du chauffage et/ou de la climatisation.
- Absence d'éclairages publics et intérieurs.

Depuis 2022, le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a mis en place un système de vigilance du réseau électrique dénommé «monecowatt.fr».

Il comporte plusieurs niveaux d'alerte :

## SIGNAL VERT AU QUOTIDIEN

### LA CONDUITE À TENIR



- Rechargez les véhicules électriques pendant les heures où l'électricité est produite de manière décarbonée (nucléaire et énergies renouvelables). Consulter les horaires sur «monecowatt.fr».
- Décalez certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver, etc.).
- Faites fonctionner le chauffe-eau de préférence pendant ces heures décarbonées.

## SIGNAL ORANGE OU ROUGE LA CONDUITE À TENIR



- D'une manière générale, **réduisez votre consommation d'électricité**. Prévoyez une programmation spécifique du chauffage (par ex. en réduisant la température de 1°C supplémentaire).
- Réduisez l'éclairage intérieur.

En cas de nécessité de délestage électrique (coupure temporaire), prononcée en lien avec les services de l'État par le distributeur (RTE), vérifiez les équipements suivants avant la coupure :

- **Alarmes**  
Vous avez une alarme sans fil ?  
Elle fonctionne sur batterie donc la coupure de courant n'aura pas d'incidence sur son fonctionnement.
- **Appareils sensibles**  
Dans la mesure du possible, coupez l'alimentation des appareils sensibles (électronique, électroménager...) avant le créneau qui présente un risque de coupures exceptionnelles selon les informations qui ont été communiquées par Enedis.
- **Appareils rechargeables**  
Rechargez vos appareils fonctionnant avec batterie (smartphone, ordinateur portable, batteries de secours...) de manière à pouvoir les utiliser pendant la période de la coupure.

## QUE FAIT LA VILLE ?

- RTE émet un signal d'alerte 3 jours avant la coupure. La Ville active alors le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de niveau 1 de l'alerte : mise en veille active.
- 1 jour avant la coupure, RTE confirme définitivement l'interruption. La Ville active le PCS de niveau 2 de l'alerte : réunion cellule de crise.
- Le jour J, selon la gravité de la coupure, ENEDIS coupe le réseau. La Ville active alors le PCS de niveau 3 de l'alerte jusqu'au retour à la normale.

## LES SIGNAUX

Des signaux clairs pour savoir quand et comment adapter sa consommation.

### SIGNAL VERT

Pas d'alerte. Nous pouvons agir en faveur du climat en consommant pendant les heures EcoWatt vertueuses indiquées , durant lesquelles la France peut couvrir complètement ses besoins en électricité sans émettre de gaz à effet de serre.

### SIGNAL ORANGE

Le système électrique est tendu. Les éco-gestes sont les bienvenus.

### SIGNAL ROUGE

Le système électrique est très tendu. Des coupures sont inévitables si nous ne baissions pas notre consommation.

## QUE FAIRE EN CAS D'ATTENTAT

### CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

#### Attentat :

attaque terroriste commise par une ou plusieurs personnes pour créer un climat d'insécurité et exercer un chantage sur un gouvernement. Les attentats frappent des civils faisant de chaque citoyen une cible potentielle.

### LES EFFETS POSSIBLES

- Explosion.
- Incendie.
- Nombreuses victimes.
- Dégagement de gaz et/ou produits chimiques.
- Saturation des hôpitaux.
- Perturbation des circulations.

### LA CONDUITE À TENIR

- Vous cacher.
- Vous échapper.
- Alerter les forces de l'ordre et les secours.

### LE PLAN VIGIPIRATE

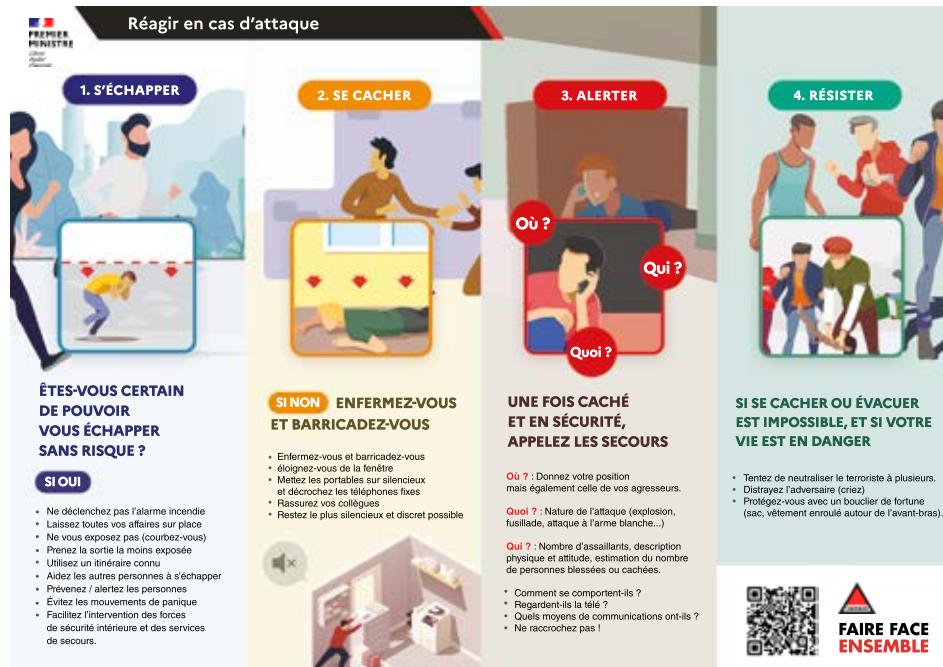
- Le plan Vigipirate est un des outils du dispositif national de lutte contre le terrorisme qui organise la vigilance, la prévention et la protection.
- Ce plan se décompose en 3 niveaux, en fonction du risque identifié.

### QUE FAIT LA VILLE ?

- La Ville déploie des mesures de prévention : installation de sirènes PPMS (plan particulier de mise en sûreté) dans les groupes scolaires et peut concourir au renfort des forces de l'ordre.

## DEVOIR DE MÉMOIRE

Le 7 septembre 1995 un attentat a frappé l'école Nah' alat Moché à Villeurbanne, blessant 14 personnes dont une grièvement. Le lendemain, le plan Vigipirate était activé sur l'ensemble du territoire national.



Source / [www.sgsn.gouv.fr](http://www.sgsn.gouv.fr)

## LES NIVEAUX VIGIPIRATE



## LES NUMÉROS D'URGENCE



Pompiers 18

SAMU 15

Appel d'urgence européen 112

Police 17

Personnes sourdes ou malentendantes 114

Centre antipoison 04 72 11 69 11

Maisons médicales de garde 04 72 33 00 33

pendant les heures de forte demande ou en dehors  
des horaires d'ouverture des cabinets médicaux

Commissariat central de Villeurbanne 04 72 69 10 60

## LES SITES UTILES

Vigilance météo

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Alertes risques industriels majeurs

[www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)

villeurbanne

